

Mode d'emploi...

LES CONSIGNES DE TRI de nos déchets

Un petit geste pour chacun, pour ma planète.

Polluons moins, trions plus.

LE VERRE



Les bouteilles, pots et bocaux en verre sans couvercle, bouchons ni capsules

EMBALLAGES - PAPIERS



Bouteilles et flacons plastiques, emballages métalliques, papiers, cartons

LES DÉCHETS MÉNAGERS



Fruits, épluchures sauf si composteur

Les dépôts sauvages sont strictement interdits aux pieds des conteneurs



Bloc notes

CULTURE

Cinéma Le Tahiti à Gacé

Consulter le programme des films sur les sites : www.cdc-camembert.com / www.gace.fr
Inscrivez-vous par téléphone pour être destinataire du programme par mail au 02 33 67 54 85.

Médiathèque Intercommunale

Consultez l'actualité de la médiathèque sur le site de la CDC

Atelier Scrabble	2 fois par mois	Le Sap
Atelier Scrabble	1 fois par mois	Vimoutiers
Atelier généalogie	1 ^{er} lundi du mois	Vimoutiers
Création sur Noël	5 décembre 2015 12 décembre 2015	Le Sap Vimoutiers
Heure du conte	19 décembre 2015 22 décembre 2015	Le Sap Vimoutiers
Exposition de peinture de David Dehaineault	du 1 ^{er} au 12 décembre 2015	Vimoutiers
Projection de film	21 décembre 2015 29 décembre 2015	Vimoutiers Le Sap

Ecole de Musique du Pays du camembert

Concert de la chorale et de l'orchestre d'harmonie	Le 30 janvier 2016 à 17h30	Vimoutiers
--	----------------------------	------------

TOURISME

Retrouvez toutes les manifestations du territoire sur www.tourismecamembert.fr

Concert de Noël Chorale Aïrs du Temps de Lisieux	Le 22 décembre 2015 à 16h30	Eglise Le Sap
--	-----------------------------	------------------

JEUNESSE

Ecole Notre-Dame Arbre de Noël Marché de Noël (cour de l'école)	05/12/2015 15 & 17/12/2015	Après-midi À 11h30 & 16h
Ecole Flaubert La Varende Marché de Noël	04/12/2015	Place Mackau Vimoutiers
Ecole de Crouttes Marché de Noël	11/12/2015	Salle des Fêtes Crouttes
Centres de loisirs Spectacle de Noël pour les enfants inscrits	16/12/2015	À partir de 15h Salle des Fêtes Pontchardon

ESPACE ACCUEIL EMPLOI

Atelier «Estime de soi» - Janvier 2016 - Sur inscription

PERMANENCES OPAH À LA CDC le 2^{ème} vendredi et 4^{ème} mardi de chaque mois

Le conseil communautaire a décidé de prolonger d'une année supplémentaire cette opération, soit jusqu'en septembre 2016.



LA LETTRE D'INFORMATION
DE LA CDC DU PAYS DU CAMEMBERT
N°5 - DECEMBRE 2015



DANS CE NUMÉRO > LA GESTION DES DÉCHETS
> LA COLLECTE > DÉCHETTERIE
> FISCALITÉ > LE TRI > BLOC-NOTES

Les Déchets

Cette lettre d'information est consacrée à la gestion des déchets sur les 19 communes de la Communauté de communes du Pays du camembert.

C'est un sujet important car les tonnes jetées, triées et traitées ont un impact immédiat sur le montant de nos impôts.

Malgré une timide amélioration, c'est-à-dire une diminution du poids des déchets évacués, nous pouvons faire beaucoup mieux.

Profitez donc de la lecture de cette lettre et n'hésitez pas à demander des explications supplémentaires à la CDC. Et surtout, tous ensemble avec discipline et civisme faisons mieux pour notre planète... et notre porte-monnaie !

Marie-Thérèse MAYZAUD

Votre Présidente de la Communauté de communes du Pays du camembert



Impression : Imprimerie Lamesle - L'Harot - 02 31 63 83 82 - info@imp-lamesle.com

CDC du Pays du camembert - 15, rue Pernelle - 61120 Vimoutiers
Tél. 02 33 67 54 85 - Fax. 02 33 67 13 33 - Mail : cdc-camembert@wanadoo.fr
www.cdc-camembert.com

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi, 8h30-12h30 et 13h30-17h

Depuis 2005, la communauté de communes assure en lieu et place des communes de son territoire la collecte des ordures ménagères. Pour ce faire, elle a confié au SICDOM de la région Orbec-Livarot-Vimoutiers-Le Sap (syndicat interdépartemental de collectes et de destruction des ordures ménagères) le traitement des ordures ménagères, le tri, le traitement et la valorisation des déchets recyclables, la gestion des 2 déchetteries : Vimoutiers et Le Sap, situées sur son territoire. Après avoir été pesés et contrôlés, les déchets sont vidés, compactés et enfouis sur le site de Vente de Bourses.

Retrouvez dans cette lettre les réponses à toutes vos questions concernant la collecte des déchets, les jours de collecte ainsi que la fiscalité des ordures ménagères.



Guy ROMAIN
Vice-Président

Le saviez-vous

En 2014, ont été collectées 2365 tonnes d'ordures ménagères, soit -3,83% par rapport à l'année précédente. Mais nos efforts en matière de collecte doivent être maintenus pour réduire encore plus ces tonnages !

Chaque lundi, les agents territoriaux de la CDC assurent une opération de propreté des points d'apport volontaire. Les incivilités et dépôts sauvages sont encore trop nombreux; Soyez vigilants, car tout ceci a un coût.

La collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte est mise en place au sein des zones urbaines de Vimoutiers et du Sap.

Vous devez déposer vos ordures ménagères uniquement dans un sac plastique ou dans un container de votre choix la veille au soir après 18h. Un prestataire assure la collecte.

Les points d'apport volontaire

A votre disposition, 59 points d'apport volontaire sont dispatchés sur le territoire. Ils sont équipés de :

Containers d'ordures ménagères. Pour limiter les incivilités, les trappes de dépôt vont être réduites.

Containers de tri; Ils sont de deux types

❶ Le container Monoflux qui peut recevoir en mélange les corps creux (bouteilles et flacons plastiques, boîtes métalliques, briques alimentaires) et les corps plats (papier, bouteilles).

❷ Le container VERRE



LES 3 POINTS À RETENIR

❶ Pour tous renseignements, consultez le site internet de la CDC ou contactez la CDC au 02 33 67 54 85

❷ Collecte des ordures ménagères, contactez la CDC.

❸ Tri des déchets, objets encombrants, accès à la déchetterie, contactez le SICDOM au 02 33 39 02 02

Quels sont les jours de collecte ?

1 - En campagne, les containers de gros volumes en **apport volontaire** sont relevés du mercredi au vendredi.

2 - Concernant la collecte en **porte à porte**, elle a lieu :

- À Vimoutiers : les mardis et vendredis au matin
- Au Sap : le mardi matin en centre ville uniquement

Si vous constatez que vos ordures ménagères n'ont pas été collectées, contactez la Communauté de communes du Pays du camembert pour le signaler.

La fiscalité des ordures ménagères

↳ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Les collectes, le transport, le traitement des déchets représentent un coût que la CDC finance grâce à la TAXE d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Le montant de la TEOM à payer est indiqué sur votre avis d'imposition de la taxe foncière.

↳ La redevance spéciale

Afin de limiter l'impact de la taxe calculée sur le foncier bâti des établissements industriels ou commerciaux, la CDC a instauré une redevance spéciale qui se substitue à la taxe dès que ceux-ci ne possèdent pas leur propre collecte. Elle concerne les établissements industriels, les services sociaux et médicaux et les établissements particuliers. Le tarif est voté chaque année au moment du budget.

Retour sur...

2 déchetteries sur le territoire

L'accès est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire. L'accès n'est pas gratuit pour les artisans/commerçants sauf pour le dépôt de cartons, ferrailles, piles, lampes basse consommation, huiles végétales et minérales et les déchets d'équipements électroniques et électroménagers (DEEE). Tarifs à demander auprès du SIDCOM.

Les horaires d'ouverture sont disponibles sur le site du SIDCOM : <http://sidcom.unblog.fr/> ou au 02 33 39 02 02

Adresse des déchetteries

ZI rue des Pommiers
61120 VIMOUTIERS
Tél. 06 12 24 79 61



Zone Artisanale Terriers
61470 LE SAP
Tél. 06 12 24 97 75

Semaine européenne de réduction des déchets

Une opération de tri sur un container contenant 290 kg de déchets montre qu'il contient seulement 45% d'ordures ménagères. La moitié des déchets n'aurait pas dû être dans ce container.



Action sur le tri des déchets
Novembre 2015

On a tous à y gagner, trions

